

13-APR-2023

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune Montréal au lieu dit « La Tour » déposée par la société « RS PROJET 52 »

Par arrêté préfectoral du 31 mars 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du mardi 25 avril 2023 à 09 heures au mercredi 24 mai 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur une unité foncière de 8,2 ha au lieu-dit « La Tour » à Montréal, à environ 3 km à l'Est du village, le long de la RD 119 et en limite de la commune d'Arzens, sur des terres agricoles.

La surface clôturée est de 7,9 ha pour une puissance de 5 MWc. Les panneaux de type trackers sont à 4,01 m en hauteur maximale et à 2,30 m à plat.

Le site comprend en outre 2 bâtiments techniques pour une surface de plancher totalisant 37 m², des pistes sur 1,3 km et une citerne de 120 m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. René LEMPEREUR, Officier de gendarmerie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montréal, siège de l'enquête – rue de la Mairie – 11290 Montréal, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/projet-agripv-la-tour-montreal/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Montréal aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire

- sur le registre dématérialisé au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/projet-agripv-la-tour-montreal/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montréal – rue de la Mairie – 11290 Montréal, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Montréal au lieu-dit « La Tour »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
projet-agripv-la-tour-montreal@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Montréal, Arzens, Sainte-Eulalie, Alzonne, Bram, Villesisclé, La Force, Fanjeaux, Villeneuve-les-Montréal, Cailhavel, Cailhau, Brugairolles, Villarzel-du-Razès, Alairac.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montréal – rue de la Mairie – 11290 Montréal :

- mardi 25 avril 2023 de 09h à 12h,
- vendredi 12 mai 2023 de 09h à 12h,
- mercredi 24 mai 2023 de 09h à 12h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montréal ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :
<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>.

La société responsable du projet est « RS PROJET 52 » – ZAC des Champs de Lescaze – 47310 ROQUEFORT. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Anaïs MOURGUES, Responsable Développement Occitanie - tél. 06 22 88 78 34 - @ : a.mourgues@reden.solar

Sous-dossier 6

Pièce n° 1 - Feuillet n° 2/2

René LEMPEREUR

Commissaire Enquêteur

13 AVR. 2023

RAPPEL - AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune Montréal au lieu dit « La Tour » déposée par la société « RS PROJET 52 »

Par arrêté préfectoral du 31 mars 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du mardi 25 avril 2023 à 09 heures au mercredi 24 mai 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur une unité foncière de 8,2 ha au lieu-dit « La Tour » à Montréal, à environ 3 km à l'Est du village, le long de la RD 119 et en limite de la commune d'Arzens, sur des terres agricoles.

La surface clôturée est de 7,9 ha pour une puissance de 5 MWc. Les panneaux de type trackers sont à 4,01 m en hauteur maximale et à 2,30 m à plat.

Le site comprend en outre 2 bâtiments techniques pour une surface de plancher totalisant 37 m², des pistes sur 1,3 km et une citerne de 120 m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. René LEMPEREUR, Officier de gendarmerie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montréal, siège de l'enquête – rue de la Mairie – 11290 Montréal, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projet-agripv-la-tour-montreal/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Montréal aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire

- sur le registre dématérialisé au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/projet-agripv-la-tour-montreal/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montréal – rue de la Mairie – 11290 Montréal, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Montréal au lieu-dit « La Tour »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
projet-agripv-la-tour-montreal@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Montréal, Arzens, Sainte-Eulalie, Alzonne, Bram, Villesiclé, La Force, Fanjeaux, Villeneuve-les-Montréal, Cailhavel, Cailhau, Brugairolles, Villarzel-du-Razès, Alairac.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montréal – rue de la Mairie – 11290 Montréal :

- mardi 25 avril 2023 de 09h à 12h,
- vendredi 12 mai 2023 de 09h à 12h,
- mercredi 24 mai 2023 de 09h à 12h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montréal ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :
<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaïque-r1674.html>.

La société responsable du projet est « RS PROJET 52 » – ZAC des Champs de Lescaze – 47310 ROQUEFORT. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Anaïs MOURGUES, Responsable Développement Occitanie - tél. 06 22 88 78 34 - @ : a.mourgues@reden.solar